

Compte Rendu du Conseil Municipal du 19/12/2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 19 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 Décembre 2013, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence d'Evelyne YONNET, 1^{ère} Adjointe au Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mme DIAKITE, M. LANTERNIER, Mme LE BIHAN, MM. AIT BOUALI, HEDJEM, Mme RATZEL TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mmes HAMMACHE, KHELAF, MM. MAIZA, MINIMBU, Adjointes au Maire,

M. VINCENT, Mmes MADI, SANDT, MM. GUERRIEN, MALEME, KETFI, OGE, Mmes ZAHIR, HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, DEL MONTE, RUER, Mme GRARE, MM. KAMALA, AUGY, PAUPERT, MENIA, Mmes LENOURY, KOUAME Conseillers Municipaux,

<u>Excusés :</u>	<u>Représentés par :</u>	<u>Excusés :</u>	<u>Représentés par :</u>
M. SALVATOR	Mme YONNET	Mme DERKAOUI	M. BEAUDET
Mme FOURNIER	M. MAIZA	Mme KARMAN-SUCH	M. KARMAN
Mme LOURENCO	Mme RATZEL TOGO	Mme DESCAMPS	M. PAUPERT
Mme LATOUR	Mme GRARE		

Excusée : Mme AHMED

Absents : M. ROS, Mmes M'DAHOMA-MOHAMED, CHIBAH

M. AUGY arrivé à la question N°413

M. KEKFI représenté par M. LOGRE à partir de la question N°413

Départ de MM AUGY et PAUPERT à partir de la question n°420

Départ de M BEAUDET et Mme GRARE à partir de la question n°423

Secrétaire de séance : Mme HARKATI

QUESTION N° 398 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 novembre 2013.

A l'unanimité.

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2013.

QUESTION N° 399 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 de la commune (budget principal)

A la majorité des membres du conseil les groupes "Tous ensembles pour Aubervilliers", ayant voté contre M. KAMALA s'étant abstenu, "Union du Nouvel Aubervilliers", "Aubervilliers en marche pour le changement" et Mme KOUAME ayant voté contre

APPROUVE le budget primitif 2014 de la commune (budget principal) équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 49 749 539 €

Recettes : 49 749 539 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 121 539 285 €

Recettes : 121 539 285 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

FIXE le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 11 629 054 €

QUESTION N° 400 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 du Centre Municipal de Santé (budget annexe)

A l'unanimité.

APPROUVE le budget primitif 2014 du Centre municipal de santé, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 5 449 823 €

Recettes de fonctionnement: 5 449 823 €

Dépenses d'investissement : 236 609 €

Recettes d'investissement : 236 609 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

QUESTION N° 401 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes âgées et Adultes Handicapés (budget annexe SSIDPAAH).

A l'unanimité.

APPROUVE le budget primitif 2014 du SSIDPAAH, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses d'exploitation : 1 814 005,05 €

Recettes d'exploitation : 1 814 005,05 €

Dépenses d'investissement : 37 882,00 €

Recettes d'investissement : 37 882,00 €

DIT que le présent budget est voté au niveau de chaque groupe fonctionnel, le maire étant autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même groupe fonctionnel, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

QUESTION N° 402 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Adoption du budget primitif 2014 de l'Embarcadère (budget annexe)

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre

APPROUVE la création d'un budget annexe pour la salle de spectacle l'Embarcadère à compter du 1^{er} janvier 2014.

APPROUVE le budget primitif 2014 de l'Embarcadère équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 111 246 €

Recettes : 1 111 246 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 50 000 €

Recettes : 50 000 €

DIT que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

QUESTION N° 403 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Admissions en non valeur

A l'unanimité.

DECIDE l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour la somme de 23 285,25 €.

QUESTION N° 404 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Subventions de fonctionnement accordées aux associations pour l'année 2014

A la majorité des membres du conseil le groupe, "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2014, de subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 9 399 090 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
ACTION PAPILLON	002	6574	048	PAPILLON	1 000
BOUZEGUENE EUROPE	002	6574	048	BOUZEGUE	1 000
COMITE DE COOPERATION AUBERVILLIERS BOULLY SOLIDAIRES	002	6574	048	ABS	10 500
Relations internationales					12 500
ASSOCIATION BOULLYENNE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION (ABDI)	005	6574	524	BOULIEN	3 500
ASSOCIATION FAMILIALE DES GENS DU VOYAGE D'ILE-DE-FRANCE (AFGDVIF)	005	6574	524	AFGDVIF	2 500
ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	005	6574	524	DUCERF	2 500
ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM)	005	6574	524	ASSFAM	5 000

CIMADE Service oecuménique d'entraide d'Ile-de-France.	005	6574	524	CIMADE	3 000
GROUPE DE RECHERCHE ET DE REALISATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL (GRRDR)	005	6574	524	GRRDR	1 500
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Comité Local)	005	6574	524	LDHLOCAL	1 000
UNION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES TUNISIENS (UTIT)	005	6574	524	UTIT	3 000
Intégration et citoyenneté					22 000

Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES CENTRE VILLE MONTFORT	107	6574	90	COMNOSED	4 000
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DES QUATRE CHEMINS	107	6574	90	COMNOQUA	2 000
MAISON DU COMMERCE	107	6574	90	MAISCOM	6 000
Commerce et artisanat					12 000
AUBERQUARTIERS	301A	6574	824	AUBERQUA	12 500
GRETA GEFORME 93	304	6574	025	GRETA	10 200
Démocratie locale et Politique de la Ville					22 700
ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DU MONT VALERIEN	306	6574	025	VALERIEN	300
ASSOCIATION LOCALE UFC QUE CHOISIR SEINE-SAINT-DENIS	306	6574	025	UFC	500
AUBERVILLIERS RADIO (AR.FM)	306	6574	025	ARFM	500
AUBER'BREIZH	306	6574	025	AUBREIZH	1 000
ASSOCIATION SOLIDARITE EMPLOI D'AUBERVILLIERS (ASEA)	306	6574	025	ASEA	7 300
ASSOCIATION D'AIDE CULTURELLE ET SOCIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (AACSSSD)	306	6574	025	AACSSSD	2 000
EVEIL VACANCES ANIMATIONS (E.V.A)	306	6574	025	EVEIL	1 500
LES PETITS PRES VERTS	306	6574	025	PRESVERT	1 000
ASSOCIATION NOUVELLE GENERATION IMMIGREE (ANGI)	306	6574	025	ANGI	24 500
PICMAA	306	6574	025	PICMAA	2 500
L.U.M.I.E.R.E (Lieux, Unité, Médiation, Insertion, Ecoute, Réussite, Exister)	306	6574	025	LUMIERE	1 100
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU VILLAGE NIANGANA THIEDEL (MATAM SENEGAL)	306	6574	025	NIANGANA	1 500

VIVRE ENSEMBLE LE QUARTIER VALLES LA FRETTE	306	6574	025	VIVREENS	1 100
LES AMIS D'UN COIN DE L'INDE ET DU MONDE (LACIM)	306	6574	025	LACIM	400
GENERATION DI@BETE 93	306	6574	025	GENEDIAB	2 000
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE DIDEROT (OCCE 93)	306	6574	025	FSCDIDER	500
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (ADDEVA 93)	306	6574	025	DEFAMIAN	500
FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES (FCPE)	306	6574	025	FCPE	1 000
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS (Comité local)	306	6574	025	SPFAUBER	1 000
CULTURE ART SOCIETE PRODUCTION (CAS PRODUCTION)	306	6574	025	CASPROD	4 000
Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
CREAVIF	306	6574	025	CREAVIF	3 000
CITE DES MEMOIRES ETUDIANTES	306	6574	025	CME	1 000
AMICALE CHATEAUBRIANT VOVES-ROUILLE-AINCOURT	306	6574	025	CHATVOVE	250
UNION LOCALE SYNDICAT CGT	306	6574	025	ULCGT	4 000
UNION LOCALE SYNDICAT CFDT	306	6574	025	ULCFDT	1 250
LA PREVENTION ROUTIERE (Comité départemental de la Seine-Saint-Denis)	306	6574	025	PREVROUT	900
COLLECTIF UNIVERSEL	306	6574	025	COLUNIV	8 000
UNE OASIS DANS LA VILLE - AUTOUR DE VOUS	306	6574	025	AUTDEVOU	2 000
RESEAU VILLE HOPITAL 93 CENTRE	306	6574	025	REVILHOP	2 000
LES VELOS DE LA BRECHE	306	6574	025	VELBRECH	1 000
ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS EN SEINE-SAINT-DENIS	306	6574	025	DG93	300
AUBERBABEL	306	6574	025	AUBERBAB	500
SECOURS CATHOLIQUE	306	6574	025	SECCATHO	1 300
UNION FRANCAISE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE (UFAC) - Comité d'Aubervilliers	306	6574	025	UFANCOMB	1 000

PARENTHIQUE	306	6574	025	PARENTHE	2 000
BOURSE DU TRAVAIL	306	6574	025	BOURSE	70 000
KOLOMBA FRANCE	306	6574	025	KOLOMBA	2 000
EPICEAS (Service des écrivains publics)	306	6574	025	EPICEAS	12 800
ASSOCIATION CULTURELLE ARTISTIQUE ET SOCIALE	306	6574	025	ACAS	1 000
SPORT A VIE	306	6574	025	SPORTVIE	3 000
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	306	6574	025	PARALYSE	600
2 MONDES 1 MEME DROIT A LA CULTURE	306	6574	025	2MONDES	1 000
SOCIETE DE L'HISTOIRE ET DE LA VIE A AUBERVILLIERS	306	6574	025	HISTVIE	2 000
LES PETITS DEBROUILLARDS	306	6574	025	DEBROUIL	7 000
ABEILLE TIVILLARIENNE	306	6574	025	ABEILLE	6 200
LA CLEF DES ARTS	306	6574	025	CLEART	500
LA CLAIRIERE D'AUBERVILLIERS	306	6574	025	CLAIRIER	2 000
UNION LOCALE SYNDICAT FO	306	6574	025	ULFO	1 250
Vie associative					192 050

Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
CMA TENNIS	401	6574	40	CMTENNIS	30 000
AUBER'BAD	401	6574	40	AUBERBAD	2 800
CMA JUDO	401	6574	40	CMAJUDO	38 000
CMA ACTIVITES SUBAQUATIQUES	401	6574	40	CMASUBAQ	4 000
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS	401	6574	40	ASJA	120 000
CMA OMNISPORTS	401	6574	40	CMAOMNI	45 000
CMA ESCRIME	401	6574	40	CMAESCRI	86 200
CMA FOOTBALL FSGT	401	6574	40	FSGT	4 000
FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	401	6574	40	FCMA	370 000
AUBERVILLIERS AVENIR BASKET BALL (AABB)	401	6574	40	AABB	120 000

CMA PETANQUE THEATRE	401	6574	40	CMAPTHEA	500
CMA CYCLISME	401	6574	40	CMACYCLE	107 000
CMA BRIDGE	401	6574	40	CMABRIDG	400
KUNG FU BOXING CLUB	401	6574	40	KFUBOX	2 000
AUBER DANSE DE SALON	401	6574	40	DANSALON	500
KARATE POUR TOUS D'AUBERVILLIERS	401	6574	40	KARATOUS	2 000
HANDISP	401	6574	40	HANDISP	500
ATHLETIC CLUB AUBER	401	6574	40	ATHLETIC	500
CLUB OLYMPIQUE D'AUBERVILLIERS (COA)	401	6574	40	OLYMPAUB	2 000
CMA PETANQUE GABRIEL PERI	401	6574	40	CMAPPERI	500
CMA PETANQUE CASANOVA	401	6574	40	CMAPCASA	500
CMA CULTURE PHYSIQUE	401	6574	40	CMACULTP	1 200
YOGA ET BIEN ETRE	401	6574	40	YOGA	500
CLUB INDANS'CITE	401	6574	40	INDANSCI	35 000
BOXING BEATS	401	6574	40	BOXINGB	22 000
BODY BUILDING AUBERVILLIERS (BODY AUBER)	401	6574	40	BODYAUBE	500
FLASH BOXING D'AUBER	401	6574	40	FLASHBOX	2 500

Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
ETHNIX DREAM	401	6574	40	ETHNIXD	2 000
ECOLE DE PATINAGE ARTISTIQUE MODERNE (EPAM)	401	6574	40	EPAM	1 000
CMA NATATION	401	6574	40	CMANAT	30 000
CMA GYMNASTIQUE	401	6574	40	CMAGYM	17 000
CMA COUREURS DE FONDS	401	6574	40	CMACOURF	2 000
TOTO MUAY THAI	401	6574	40	MUAYTHAI	1 750
CMA TENNIS DE TABLE	401	6574	40	CMATT	2 500
VOLLEY DETENTE D'AUBERVILLIERS (VDA)	401	6574	40	VDA	1 200
CMA AIKIDO	401	6574	40	CMAIKIDO	4 000
CMA BOULES LYONNAISES	401	6574	40	CMABOULE	500
CMA HANDBALL	401	6574	40	CMAHAND	120 000
CMA ECHECS	401	6574	40	CMAECHEC	3 000
RAND'AUBER	401	6574	40	RANDAUBE	1 200
CMA PLEIN AIR	401	6574	40	PLEINAIR	5 000
X-TREM'SPORTS	401	6574	40	XTREMSPO	10 000
CMA CYCLOTOURISME	401	6574	40	CMACYCLO	1 000
CMA QWAN KI DO (CMA QKD)	401	6574	40	CMAQKD	3 000
TOP FORME	401	6574	40	TOPFORME	4 500
CMA ATHLE	401	6574	40	CMATHLE	11 700
Sports					1 219 450
OFFICE MUNICIPAL DE LE JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (OMJA)	403	6574	422	OMJA	1 773 048
Jeunesse					1 773 048
AUBERVACANCES LOISIRS <i>(subvention pour les activités périscolaires)</i>	406	6574	255	AUBERVAC/ RYTHSCOL	614 896
AUBERVACANCES LOISIRS <i>(subvention pour les centres de loisirs élémentaires)</i>	406	6574	421	AUBERVAC	2 111 576
Education - enfance					2 726 472

ASSOCIATION CHAT DES RUES	502	6574	512	ACR	20 000
AEHRO	502	6574	512	AERHO	5 000
Santé publique					25 000

Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
ASSOCIATION LOGEMENT JEUNE 93 ALJ 93	505	6574	524	ALJ93	100 000
ASSOCIATION LOGEMENT JEUNE 93 ALJ 93 <i>(gestion du site adapté sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers)</i>	505	6574	523	ALJ93	76 728
COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ)	505	6574	523	CLLAJ	16 000
AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE (AIVS)	505	6574	523	AIVS	85 000
Logement					277 728
SENIORS D'AUBERVILLIERS	506	6574	61	SENIORS	150 173
Personnes âgées					150 173
ASSOCIATION SOL	509	6574	524	SOL	3 500
REGIE DE QUARTIER EMILE DUBOIS-MALADRERIE	509	6574	524	REGIEMAL	95 000
Economie sociale et solidaire					98 500
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS)	602	6574	020	COS	581 615
Action sociale en faveur du personnel communal					581 615
AUBERCAIL	705	6574	311	AUBERCAI	15 000
LES ARTISTES DES COULEURS ET DE LA DIVERSITE	705	6574	311	ACD	2 000
ART D'ICI ET D'AILLEURS	705	6574	311	ARTDICI	2 000
CENTRE D'ARTS PLASTIQUES D'AUBERVILLIERS CAMILLE CLAUDEL (CAPA)	705	6574	312	CAPA	95 269
THEATRE DE LA COMMUNE	705	6574	313	THEACOMM	491 247
THEATRE EQUESTRE ZINGARO	705	6574	313	ZINGARO	55 034
CINEMA LE STUDIO	705	6574	314	LESTUDIO	206 400
COMPAGNIE LAFLUX	705	6574	33	LAFLUX	2 000
ATELIER KUSO	705	6574	33	KUSO	2 000

FINE COMPAGNIE	705	6574	33	FINECIE	1 000
DECOR SONORE	705	6574	33	DECORSON	2 000
LE COLLECTIF MAQUIS'ARTS ET COMPAGNIE	705	6574	33	MAQUISAR	2 000
LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	705	6574	33	LABOAUBE	60 000
COMPAGNIE ABEL	705	6574	33	ABEL	3 000
AUBERFABRIK	705	6574	33	AUBERFAB	6 000
KIALUCERA	705	6574	33	KIALUCER	2 000

Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
MELIADES	705	6574	33	MELIADES	4 000
FRERES POUSSIERS	705	6574	33	POUSSIER	9 000
BACKSTREET PRODUCTIONS	705	6574	33	BACKSTRE	1 000
VILLA MAIS D'ICI	705	6574	33	MAISDICI	10 000
ACCORDEON CLUB D'AUBERVILLIERS	705	6574	33	ACCORDEO	11 000
L'ART EST DANS L'AIR	705	6574	33	AEDA	1 500
CHANGEMENT DE DECOR LES SOUFFLEURS COMMANDOS POETIQUES	705	6574	33	SOUFFLEU	15 000
ASSOCIATION VERS L'ETABLISSEMENT D'UN CAFE CULTUREL (AVEC)	705	6574	33	AVEC	10 000
MEDIA SPORT AMATEUR	705	6574	33	MSA	2 000
LA FRANCAISE DE COMPTAGE	705	6574	33	FRANCOMP	1 000
LES ALLUMEURS	705	6574	33	ALLUMEUR	2 000
ETHNOART	705	6574	33	ETHNOART	3 000
FESTIVAL DES VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	705	6574	33	VMDM	175 000
LES GRANDES PERSONNES	705	6574	33	PERSONNE	2 000
COMPAGNIE ETINCELLES	705	6574	33	ETINCELL	12 000
COMPAGNIE GRAIN MAGIQUE	705	6574	33	GRAINMAG	1 000
LES ANGES MI-CHUS	705	6574	33	ANGES	1 000

CULTURE DU CŒUR EN SEINE-SAINT-DENIS	705	6574	33	ACDC	1 000
COMPAGNIE LIRIA	705	6574	33	LIRIA	1 000
Action culturelle					1 209 450
CARREFOUR POUR L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION (CICA)	801	6574	023	CICA	525 800
Communication					525 800
SOS VICTIMES 93	901	6574	110	SOSVICTI	8 700
ASSOCIATION LEO LAGRANGE POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS	901	6574	110	LEOLAGRA	5 154
LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (LDH)	901	6574	110	LDH	6 000
CENTRE D'INTERVENTION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)	901	6574	110	CIDFF	6 000
CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD)	901	6574	110	CDAD	750
L'ILOT	901	6574	110	ILOT	5 000

Nom de l'association	Imputation budgétaire				Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE DE LA SEINE-SAINT-DENIS (ADSEA 93)	901	6574	110	ADSEA93	1 500
ASSOCIATION DES AVOCATS ET JURISTES FRANCO-BERBERES (A.A.J.F.B.)	901	6574	110	JURBERB	4 000
Prévention et sécurité					37 104
LES PETITES RECREES	903	6574	60	RECREES	1 000
RIRES D'ENFANTS	903	6574	60	RIRENFAN	2 500
APETREIMC (Association pour l'éducation thérapeutique et la réadaptation des enfants infirmes moteurs cérébraux)	903	6574	64	APETREIM	160 000
IEPC (Institut d'éducation et de pratiques citoyennes)	903	6574	64	IEPC	350 000
Petite enfance					513 500
TOTAL					9 399 090

QUESTION N° 405 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR / Yacine DIAKITE
OBJET : Subventions à des associations dans le cadre d'une aide à la création d'emplois

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à « Bright School – Association de développement social » pour aider à la création d'un poste adulte-relais, financé par l'ACSE.
 - 2 000 € à l'association « Maquis'arts » pour le maintien de leur Contrat d'accompagnement à l'Emploi (CAE)
 - 2 000 € au club CMA Judo Ju-Jitsu pour la création d'un Contrat Plan Sport Emploi
 - 2 000 € à « l'Association bouillyenne pour le développement et l'insertion » pour le maintien de l'emploi adulte-relais
-

QUESTION N° 406 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR
OBJET : Subventions de fonctionnement attribuées pour l'année 2014 aux associations retenues pour la mise en place des ateliers périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

A la majorité des membres du conseil le groupe, "Union du Nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu

APPROUVE l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations participant à la mise en œuvre des ateliers périscolaires de janvier à juin 2014 pour un montant total de 631 270 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	dispositif	
	A l'écoute de la nature	406	6574	255	ECOUTNAT	
Abeille-Tivillarienne	406	6574	255	ABEILLE	RYTHSCOL	3 060
AGORATOPIQUES (ex-Name Diffusion)	406	6574	255	AGORATOP	RYTHSCOL	5 400
AIDE BTP	406	6574	255	AIDEBTP	RYTHSCOL	4 114
ALTERN'ACTIVE	406	6574	255	ALTERN	RYTHSCOL	12 009
Atelier Barbouille	406	6574	255	BARBOUIL	RYTHSCOL	7 244
Atelier Kuso	406	6574	255	KUSO	RYTHSCOL	42 564
Auberfabrik	406	6574	255	AUBERFAB	RYTHSCOL	4 542
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles en Seine-Saint-Denis (CIDFF 93)	406	6574	255	CIDFF	RYTHSCOL	4 320
Chats des rues	406	6574	255	ACR	RYTHSCOL	4 680
CMA CYCLISME 93	406	6574	255	CMACYCLE	RYTHSCOL	9 660
CMA ECHECS	406	6574	255	CMAECHEC	RYTHSCOL	5 693
CMA ESCRIME	406	6574	255	CMAESCRI	RYTHSCOL	17 400
CMA GYMNASTIQUE	406	6574	255	CMAGYM	RYTHSCOL	8 400
CMA HAND BALL	406	6574	255	CMAHAND	RYTHSCOL	8 400
CMA JUDO JUJITSU	406	6574	255	CMAJUDO	RYTHSCOL	7 061
CMA TENNIS	406	6574	255	CMTENNIS	RYTHSCOL	2 955
Collectif Maquis' arts et Cie	406	6574	255	MAQUISAR	RYTHSCOL	11 760
Compagnie Abel	406	6574	255	ABEL	RYTHSCOL	7 818
Compagnie Cipango	406	6574	255	CIPANGO	RYTHSCOL	14 096

Compagnie Grain magique	406	6574	255	GRAINMAG	RYTHSCOL	11 204
Compagnie Laflux	406	6574	255	LAFLUX	RYTHSCOL	4 286
Compagnie Les 3 clés	406	6574	255	3CLES	RYTHSCOL	13 860
Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	dispositif	
Compagnie Liria	406	6574	255	LIRIA	RYTHSCOL	2 906
Compagnie Meliades	406	6574	255	MELIADES	RYTHSCOL	12 960
Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine	406	6574	255	CPN	RYTHSCOL	5 832
Créavif	406	6574	255	CREAVIF	RYTHSCOL	17 628
Culture Art Société Productions	406	6574	255	CASPROD	RYTHSCOL	1 072
Décor Sonore	406	6574	255	DECORSON	RYTHSCOL	4 710
E-Graine	406	6574	255	EGRAINE	RYTHSCOL	10 772
Ensemble A	406	6574	255	ENSEMBLA	RYTHSCOL	8 184
Ethnoart	406	6574	255	ETHNOART	RYTHSCOL	4 320
Etincelles	406	6574	255	ETINCELL	RYTHSCOL	3 658
Franciade	406	6574	255	FRANCIAD	RYTHSCOL	7 286
Frères Poussière	406	6574	255	POUSSIER	RYTHSCOL	8 840
GONGLE	406	6574	255	GONGLE	RYTHSCOL	4 114
INDANS'CITE	406	6574	255	INDANSCI	RYTHSCOL	19 924
Kolomba France	406	6574	255	KOLOMBA	RYTHSCOL	4 600
La Brèche	406	6574	255	LABRECHE	RYTHSCOL	7 452
La Mangrove / Compagnie Le Petit Phar	406	6574	255	MANGROVE	RYTHSCOL	4 212

La souris verte 95	406	6574	255	SOURISVE	RYTHSCOL	43 323
L'art est dans l'air	406	6574	255	AEDA	RYTHSCOL	5 022
Le Miroir qui fume	406	6574	255	MIROIR	RYTHSCOL	8 934
Le Mystère Bouffe	406	6574	255	MYSTBOUF	RYTHSCOL	4 800
Les anges mi-chus	406	6574	255	ANGES	RYTHSCOL	1 125
Les Artistes des couleurs et de la diversité	406	6574	255	ACD	RYTHSCOL	4 148

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant (en euros)
	service	nature	fonction	action	dispositif	
Les ateliers de la nature	406	6574	255	ATELNAT	RYTHSCOL	4 310
Les laboratoires d'Aubervilliers	406	6574	255	LABOAUBE	RYTHSCOL	2 904
Les petits débrouillards	406	6574	255	DEBROUIL	RYTHSCOL	31 800
Ligue de l'enseignement-Fol 93	406	6574	255	LIGUENSE	RYTHSCOL	69 468
MNLE 93	406	6574	255	MNLE93	RYTHSCOL	2 160
Musée des diasporas Africaines	406	6574	255	DIASPAFR	RYTHSCOL	6 748
OMJA	406	6574	255	OMJA	RYTHSCOL	12 914
PERISCOPE	406	6574	255	PERISCOPE	RYTHSCOL	6 600
SCENOCONCEPT	406	6574	255	SCENO	RYTHSCOL	10 286
Silhouette	406	6574	255	SILHOUET	RYTHSCOL	15 592
TEMPS REEL	406	6574	255	TEMPS	RYTHSCOL	6 326
Udichi	406	6574	255	UDICHI	RYTHSCOL	7 776
Un excursus	406	6574	255	EXCURSUS	RYTHSCOL	4 320

Underconstruction	406	6574	255	UNDERCON	RYTHSCOL	2 632
Une oasis dans la ville	406	6574	255	AUTDEVOU	RYTHSCOL	7 702
Villes des musiques du Monde	406	6574	255	VMDM	RYTHSCOL	5 508
Weyland et Compagnie	406	6574	255	WEYLAND	RYTHSCOL	7 332
XTREM'SPORTS	406	6574	255	XTREMSP	RYTHSCOL	6 720
Total						631 270

QUESTION N° 407 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'appel à projets 2014 « Soutien à la Médiation, à la prévention et à la protection »

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à solliciter une demande de subvention, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, d'un montant de 4 400 € correspondant à l'action :

- Accueil de postes TIG et de mesure de réparation pénale au sein des services municipaux (2 000€)
- Mise en place de médiateurs sociaux (2 400€)

QUESTION N° 408 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Garantie d'emprunt à la SEM Plaine Commune Développement dans le cadre de la convention publique de renouvellement urbain Cristino Garcia Landy

A l'unanimité.

ACCORDE la garantie de la ville d'Aubervilliers à hauteur de 40%, soit 2 000 000 €, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 000 000 €, souscrit par la SEM Plaine Commune Développement auprès de ARKEA Banque E&I.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

- Montant : 5 000 000 €
- Durée totale : 5 ans

Dont durée du différé d'amortissement : 12 mois

- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt : Livret A + 1,20 %

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

La garantie accordée porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEM Plaine Commune Développement dont elle ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE, sur notification de l'impayé par lettre simple de ARKEA Banque E&I, dans les meilleurs délais, à se substituer à la SEM Plaine Commune Développement pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre ARKEA Banque E&I et la SEM Plaine Commune Développement.

QUESTION N° 409 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Contrat de développement Territorial "Territoire de la Culture et de la Création" : Avis de la ville d'Aubervilliers en vue de son approbation et droit de signature.

A l'unanimité.

PREND ACTE de la version du Contrat de Développement Territorial de la Culture et de la Création, validée par le comité de pilotage, le 11 décembre 2013 et issue des réserves émises par la commission d'enquête publique,

APPROUVE le Contrat de Développement Territorial modifié.

AUTORISE le Maire à signer le Contrat de Développement Territorial et tout document y afférent.

QUESTION N° 410 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature d'une convention entre la ville d'Aubervilliers et l'Association des avocats et juristes franco berbères assurant des permanences juridiques spécialisées en droit du travail à la Maison de justice et du droit.

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville et l'Association des Avocats et Juristes Franco Berbères pour des permanences juridiques spécialisées en droit du travail au sein de la Maison de Justice et du Droit

QUESTION N° 411 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Renouvellement de la convention d'objectifs entre la bourse du travail et la Commune d'Aubervilliers pour l'année 2014

A l'unanimité.

AUTORISE la signature de la nouvelle convention d'objectifs entre la Bourse du travail et la commune d'Aubervilliers dont l'entrée en vigueur sera le 1^{er} janvier 2014 pour une durée d'un an.

QUESTION N° 412 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Détermination de la longueur de la voirie communale

A l'unanimité.

CONSTATE que la voirie communale mesurait 46 105 m au 31 décembre 2012.

QUESTION N° 413 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Dénomination des rues

A l'unanimité.

DENOMME la rue reliant la rue Schaeffer à la rue Crèvecoeur : la rue Mouloud Aounit,

DENOMME la rue reliant la rue du Clos Bénard à la rue de la Nouvelle France :
la rue Léger Félicité Sonthonax

QUESTION N° 414 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°53

A l'unanimité.

DECLARE l'urgence à se prononcer sur la délibération n°435 et décide son inscription à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 19 décembre 2013.

QUESTION N° 415 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Demande de subvention auprès de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Reconduction du programme de promotion du bien-être psychique du jeune enfant

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'ACSE une subvention d'un montant de 32 500 euros pour la suite du programme de promotion du bien-être psychique du jeune enfant.

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à signer.

QUESTION N° 416 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention pour l'atelier Santé Ville de la ville d'Aubervilliers par l'agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'ACSE une subvention d'un montant de 35 000 euros pour le financement de l'Atelier Santé Ville

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à signer.

QUESTION N° 417 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention pour le maintien le développement de la Maison des Pratiques, du bien être et de la Santé (MPBES) d'Aubervilliers par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale de l'Egalité des chances (ACSE) pour l'année 2013 au titre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

A l'unanimité.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'ACSE une subvention d'un montant de 42 500 euros pour le maintien et le développement de la Maison des Pratiques, de la Santé et du Bien-être d'Aubervilliers

APPROUVE la convention établie à cet effet.

AUTORISE le maire à signer.

QUESTION N° 418 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention de l'association Aurore pour la réalisation d'un projet de prévention et mesures de réduction des risques liés à l'usage de drogues sur le territoire d'Aubervilliers

A l'unanimité.

APPROUVE les termes de la convention de subvention de l'association Aurore pour la réalisation d'un projet de prévention et de réduction des risques liés à l'usage de drogues sur le territoire d'Aubervilliers et autorise le Maire à la signer

DECIDE d'attribuer une subvention de 32 750 € à l'association Aurore

QUESTION N° 419 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Adhésion de la ville à l'association "Les élus locaux contre le sida : ensemble luttons contre le sida" (ELCS)

A l'unanimité.

ADHERE à l'association « *Les élus locaux contre le sida* »..

DIT que la cotisation annuelle d'un montant de 300 € (trois cents euros) est inscrite au budget municipal de 2014 sur la ligne : 306/6281/048.

DESIGNE :

- Un titulaire : Evelyne YONNET

- Un suppléant : Mounia HARKATI

Pour représenter la commune au sein des instances de l'association

QUESTION N° 420 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : recrutement des agents pour le recensement 2014 et fixation de leur indemnité

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le maire a recruter 15 agents recenseurs, 2 contrôleurs, 1 coordinateur et 1 adjointe pour effectuer les opérations de collecte du recensement rénové de la population du 8 janvier au 4 mars 214

APPROUVE le versement aux agents recenseurs d'une rémunération brute dans les conditions suivantes :

- bulletin individuel collecté dans les logements : 1.84 €
- feuille de logement collectée dans la commune : 1.30 €
- dossier d'adresse collective collecté dans la commune 1.08 €
- fiche de logement non enquêté ou d 'adresse non enquêtée 1.62 €
- relevé des adresses et carnet de tournée : 45.45 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés récupérés par chaque agent.

Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. Le total de la compensation en brut, toutes agents confondus est fixé à 2500 €

APPROUVE: le recours à un interprète en chinois rémunéré sur une base horaire brut de 12 €

APPROUVE : l'attribution d'une prime forfaitaire brute de 1 136 € à chacun des contrôleurs du recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement.

QUESTION N° 421 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : personnel communal - Direction des ressources humaines - actualisation du régime indemnitaire applicable aux agents de la ville d'Aubervilliers - fonctions ou/et sujétions spéciales.

A l'unanimité.

DECIDE de créer de nouvelles primes et indemnités conformément au protocole d'accord susvisé.

DIT la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014

MODIFIE et actualise le dispositif institué par la délibération du 12 avril 2012 conformément aux disposition figurant ci-dessous :

PRIMES VALORISANT DES FONCTIONS PARTICULIERES

PRIME DE COORDINATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

1-1 : LES BENEFICIAIRES

Fonctionnaires ou non titulaires de droit public quelque soit la catégorie hiérarchique dès lors qu'ils assument les fonctions de directeur de centres de loisirs maternels.

1-2 : MONTANT DE L'INDEMNITE. (modification de la délibération en date du 5 septembre 2013)

12 € brut par séance versée au nombre de séances réellement effectuées avec un maximum de séances s'élevant à 72 par an soit un montant maximum de 864 € par an.

1-3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Prime versée semestriellement au vu d'un état produit par le responsable du service des centres de loisirs maternels

Cette indemnité est cumulable avec : une des primes liées au décalage entre le grade et la fonction ou une des celles versées au titre de responsabilités.

PRIME DE COORDINATION PEDAGOGIQUE

1-1 : LES BENEFICIAIRES

Fonctionnaires ou non titulaires de droit public quelque soit la catégorie hiérarchique dès lors qu'ils assument les fonctions de directeur de centres de loisirs maternels.

1-2 : MONTANT DE L'INDEMNITE.

285 € brut.

1-3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Prime versée mensuellement

Cette indemnité est cumulable avec : une des primes liées au décalage entre le grade et la fonction ou une des celles versées au titre de responsabilités.

PRIMES LIEES AUX SUJETIONS PARTICULIERES

PRIME DE DEPLACEMENT SUR LES SITES

1-1 : LES BENEFICIAIRES

Fonctionnaires ou non titulaires de droit public ou Emplois d'Avenir quelque soit la catégorie hiérarchique dès lors qu'ils interviennent sur les activités du soir

1-2 : MONTANT DE L'INDEMNITE.

150 € brut annuel.

Les agents remplaçants pendant au moins 13 jours suscitant un déplacement d'école à 16 h par cycle d'activités de 12 semaines bénéficieront du versement du tiers de la prime soit : 50 euros

1-3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Prime versée semestriellement

Cette indemnité est, excepté pour les Emplois d'Avenirs, cumulable avec : une des primes liées au décalage entre le grade et la fonction ou une des celles versées au titre de responsabilités.

DECIDE que ces nouvelles primes sont en complément de celles déjà versées conformément à la délibération du 28 janvier 2010 relative à l'actualisation du régime indemnitaire applicable à la ville d'Aubervilliers,

DECIDE qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination de déterminer, dans les limites fixées par les textes, les indemnités applicables à chaque fonctionnaire territorial en fonction des critères définis par cette délibération.

DECIDE que le versement de ces primes susvisées sera, excepté la prime de coordination pédagogique, effectué semestriellement aux bénéficiaires.

DIT qu'en tout état de cause, les primes versées au regard du grade plus celles versées au regard de la nature des missions et des sujétions fixées dans la présente délibération et celle en date du 12 avril 2012 ne pourront dépasser le montant maximum déterminé par les textes réglementaires précités

DECIDE que les agents en fonction à la date d'effet de la délibération instituant ces nouvelles indemnités, qui, du fait de leur mise en œuvre et des limites réglementaires, auraient vocation à percevoir un régime indemnitaire inférieur à celui détenu avant cette date, conserveront au titre de l'article 88 de la loi n° 84-56 du 26 janvier 1984, le bénéfice du régime indemnitaire antérieur tant qu'ils ne changent pas de cadre d'emplois ou de fonction. Le montant de ce régime indemnitaire restera fixe et ne pourra être revalorisé dès lors qu'il demeure supérieur aux évolutions réglementaires.

QUESTION N° 422 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : PNRQAD Centre-Ville d'Aubervilliers - Convention cadre entre le Conseil Général, la communauté d'Agglomération Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et Deltaville

A l'unanimité.

APPROUVE la convention cadre entre le département de la Seine-Saint-Denis, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et Deltaville (aménageur de la ZAC Centre-Moutier),

AUTORISE Monsieur le Maire d'Aubervilliers ou son représentant à signer cette convention et toute autre pièce qui en serait un préalable ou la conséquence.

QUESTION N° 423 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET et Jean Yves VANNIER

OBJET : ZAC Centre-Moutier : Cessions Foncières au profit de la ZAC aménagée par la Société DELTAVILLE.

A l'unanimité.

APPROUVE la cession, dans le cadre d'un apport en nature conformément aux dispositions de l'article L 300-5 du Code l'urbanisme, des biens propriété de la Ville situés sur les parcelles cadastrées K129, K130, K131, K132 et K135 à la société DELTAVILLE, aménageur de la ZAC Centre-Moutier dans le cadre de l'opération d'aménagement ZAC Centre Moutier .

DIT QUE ces biens sont valorisés à hauteur du montant auquel les biens ont été acquis par la Commune, majoré des frais notariés.

QUESTION N° 424 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Approbation de la convention financière entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et la Fondation du Crédit Coopératif dans le cadre du mécénat pour la rénovation de la Manufacture des Allumettes et de sa cheminée historique. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention financière entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et la Fondation du Crédit Coopératif dans le cadre du mécénat pour la restauration de la Manufacture d'Allumettes et sa cheminée historique ;

AUTORISE le Maire à signer la convention financière entre la Commune, la Fondation du Patrimoine et la Fondation du Crédit Coopératif qui précise les modalités de versement de la subvention ;

QUESTION N° 425 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont le SIPPAREC est coordonnateur. Approbation de la convention constitutive du groupement de Commandes. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés ci-annexé.

AUTORISE le maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

QUESTION N° 426 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession des lots n°8 et 9 situés 21 passage des chalets, sur la parcelle cadastrée Y 43, à la SCI OCEAN

A l'unanimité.

DECIDE de céder les lots n°8 et 9 situés 21 passage des Chalets à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée Y 43 au profit de la SCI OCEAN, ou tout substitués, représentée par Monsieur et Madame BEN ARIBIA.

FIXE le prix de cession à 18 000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 427 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Cession d'un bien en totalité situé 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 43, au profit de Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu ou tout substitué.

A l'unanimité.

DECIDE de céder le bien en totalité situé 4 rue Pierre Curie à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée A 43 d'une surface au sol de 200 m² et d'une superficie utile de 504 m² au profit de Messieurs Cuneyt et Cem Aydinloglu ou tout substitué.

FIXE le prix de cession à 414.000 € majorés des frais notariés d'acquisition de 2012 soit un total de 420 000 euros hors frais notariés.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatif à cette transaction.

QUESTION N° 428 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Approbation de la modification simplifiée N°4 du Plan Local d'Urbanisme

A l'unanimité.

APPROUVE la modification simplifiée du PLU n° 4 telle qu'annexée à la présente portant sur :

- Suppression de l'emplacement réservé communal C 13 à l'angle des rues Heurtault et Noyers dont l'objet est l'aménagement du carrefour,
- Modification des dispositions de l'article 8 (implantations des constructions sur une même propriété) de la zone UG3 afin de ne conserver qu'une distance fixe qui sera la garante d'espaces de respiration entre les constructions, à savoir 8 mètres pour les murs percés de baies et 4 mètres pour les murs aveugles,
- Suppression des dispositions de l'article 11 (aspect extérieur) en zone UG3 imposant que les clôtures soient constituées d'une partie pleine surmontée d'un dispositif ajouré.

PRECISE que mention de la présente délibération sera insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

QUESTION N° 429 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Prescription de la révision générale du PLU et définition des modalités de concertation.

A l'unanimité.

PRESCRIT la révision générale du plan local d'Urbanisme (PLU) d'Aubervilliers visant à :

- à accompagner les secteurs en mutation tels que Port/Chemin Vert, Fort d'Aubervilliers, Pont de Stains et Ouest Canal,
- à relever les défis environnementaux et offrir à tous un cadre de vie agréable,
- à renforcer le dynamisme économique,
- à intégrer les dispositions issues du Grenelle II,

APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable à engager en application de l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, à savoir :

En ce qui concerne les moyens d'information :

- Publication d'articles dans le journal municipal,
- Organisation de réunions publiques dans chaque quartier,
- Affichage dans les boutiques de quartier,
- Exposition publique avant que le projet de révision du PLU soit arrêté,
- Distribution d'imprimés explicatifs
- Insertion d'encart sur le site de la Commune,

En ce qui concerne les moyens d'expression des citoyens

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la mairie et la Direction de l'urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture,
- des réunions publiques seront organisées.

Il est précisé que toute autre forme de concertation pourra être mise en place si cela s'avère nécessaire.

Cette concertation sera mise en œuvre jusqu'à l'arrêt du dossier de révision du PLU. A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire présentera le bilan au Conseil Municipal et arrêtera le projet de PLU.

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de signer tout contrat avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du dossier de révision générale du PLU.

DECIDE de solliciter l'Etat et le Conseil Général en vue d'obtenir une dotation permettant de compenser la charge financière engendrée par la révision du PLU,

PRECISE que conformément à l'article L 123.6 du code de l'urbanisme la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur Le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Madame et Messieurs les Maires de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune,
- Monsieur le Président de la Région Ile de France,
- Monsieur le Président de Département de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune,
- Messieurs les Présidents des Chambres Consulaires,
- Monsieur le Président du syndicat des Transports d'Ile de France,
- Madame La Directrice du service Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine,

Et fera l'objet d'un affichage un mois à l'Hôtel de Ville durant 1 mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune

QUESTION N° 430 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER
OBJET : ZAC Emile DUBOIS - Approbation du CRACL 2012

A l'unanimité.

APPROUVE le Compte Rendu Annuel à la collectivité Locale présenté par la SEQUANO Aménagement pour la ZAC Emile DUBOIS, pour l'année 2012, portant l'élaboration du budget de l'opération à 6 482 421 €.

DIT que la participation de la ville s'élève à 2 889 999 € dont 1 533 505,92 € ont déjà été versés au 31 décembre 2012 et 396 750 € représentent un apport en nature.

DIT que la ville versera 580 000 € de participation en 2013, 180 000€ en 2014 et 199 743 € en 2015.

QUESTION N° 431 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : ZAC Emile DUBOIS - Signature de l'avenant n°13 au traité de concession d'aménagement

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°13 visant à proroger la durée du traité de concession de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015 et à cadencer le versement de la participation par la ville dont le montant reste inchangé par rapport au bilan arrêté au 31 décembre 2011 à 2 889 999 € HT et répartie comme suit :

- 2 493 249 € HT en numéraire, dont 1 533 505,92 € ont déjà été versés au 31 décembre 2011.

Le reste à réaliser, en trois fois :

580 000 € en 2013, 180 000 en 2014 et 199 743€ en 2015

- Un apport en nature (foncier) à hauteur de 396 750 € HT.

QUESTION N° 432 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : ZAC du Marcreux - Approbation du CRACL 2012 et de l'avenant n°14 au traité de concession

A l'unanimité.

APPROUVE le compte rendu annuel d'activité à la Collectivité locale présenté pour la ZAC du Marcreux, pour l'année 2012, portant le budget de l'opération à 25 934 515 €.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 14.

QUESTION N° 433 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2015 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine Saint-Denis.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2013-2015 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

QUESTION N° 434 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Signature du contrat-cadre de partenariat 2014 avec l'Orchestre de Chambre de Paris.

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à signer le contrat-cadre de partenariat 2014 avec l'Orchestre de Chambre de Paris dans le cadre d'une résidence à Aubervilliers.

DIT que la dépense prévue dans le contrat-cadre de partenariat 2014 est d'un montant de 10 000 euros TTC

QUESTION N° 435 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFADI et Jean-François MONINO

OBJET : Approbation des principes du pré programme, du montant prévisionnel des travaux ainsi que le plan de financement afférent, du planning prévisionnel de l'opération et des demandes de subventions concernant l'Usine de Films Amateurs de Michel Gondry sur le site de la Manufacture des Allumettes. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE les principes du pré programme tels que définis à l'annexe n°1

APPROUVE le planning prévisionnel de l'opération concernant la rénovation de l'ancienne Manufacture des Allumettes en vue d'accueillir l'UFA (annexe 1) ;

APPROUVE le montant prévisionnel des travaux évalués à 1 545 500 € H.T. ainsi que le plan de financement afférent (annexe 2)

AUTORISE le Maire à solliciter les partenaires publics, notamment la Région Ile-de-France, le Conseil général de Seine Saint-Denis, le Ministère de la Culture (administration centrale, DRAC, CNCIA), et tout partenaire privé susceptible de soutenir, en complément de la Ville d'Aubervilliers, le coût des études et travaux programmés à partir de l'exercice 2014

AUTORISE le Maire à signer les conventions réglant les conditions d'exécution desdites subventions, ainsi que tout acte s'y rapportant.

QUESTION N° 436 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association Auber Jalons dans le cadre de l'accompagnement de la délégation du Conseil Local des Jeunes au Festival Culturel pour la Paix à Beit Jala en Palestine et la rencontre de nouveaux partenaires à Gilboa en Israël du 29 août au 6 septembre 2013

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Auber Jalons dans le cadre du séjour au Proche Orient du 29/08 au 6/09/2013

QUESTION N° 437 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Attribution de bourses lors de la commission du 13 novembre 2013 dans le cadre du Contrat Local Jeunes " Auber+"

A l'unanimité.

DIT QUE : les bourses dont le principe et les montants ont été approuvés par délibération susvisée du 12 avril 2012 sont respectivement attribuées aux jeunes albertvillariens (nes) mentionnés dans la liste ci-dessous.

Noms Prénoms	Projets soutenus	Montant de l'aide
ADDAR Mourad	Formation BPECASER(Formation moniteur auto-école)	2 000 €
AGGOUCHE Amine	Formation BAFA	199 €
AISSA Manel	Permis de conduire	200 €
AKROUNE Sabrina	Permis de conduire	200 €
BENADEL Nadia	Permis de conduire	400 €
BENDAHA Abou-Bakr	Permis de conduire	400 €
BOUKABOUS Ikrame	Permis de conduire	200 €
GADIO Djibril	Permis de conduire	400 €
GADREL Xavier	Permis de conduire	400 €
GRAIHIM Fatimata	Permis de conduire	200 €
JELASSI Nader	Formation Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports – Activités Physiques pour Tous	2 000 €
KANTE Mabo	Formation BAFA	199 €
KIALA SELIGHITA Assimbo	Permis de conduire	400 €
LAMA Jimmy	Achat d'un ordinateur portable (étudiant en génie électrique)	599,95 €
LEMOTHE Sandrine	Permis de conduire	200 €
LONZO KOUASSI César Adam	Permis de conduire	400 €

MAMOUNI Yacine	Achat de matériel photo/vidéo correspondant à son projet professionnel	1 768 €
OUAZIZ Abderrahmane	Permis de conduire	300 €
ROSAMONT Samuel	Préformation du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports	1 275,00 €
SAINVIL Wesly	Permis de conduire	400 €
SISSOKO Diara	Permis de conduire	200 €
SO Mélodie	Achat de matériel d'infographie 3D (étudiante)	1 519 €
SOUKOUNA Siatta	Permis de conduire	200 €
TAIBI Mohamed-Amine	Permis de conduire	200 €
TOUTOUTE-FAUCONNIER Line	Permis de conduire	300 €
VOLCY Sophia	Formation BAFA	176 €
YAHMI Kahina	Permis de conduire	200 €
ZAHER Abdekhamid	Projet de Solidarité Internationale	1 500 €
Nombre de jeunes : 28 Nombre de dossiers : 28		16 435.95 €

AUTORISE : le Maire à signer les conventions relatives au partenariat du Contrat Local Jeunes « Auber+ » entre la commune et les jeunes.

QUESTION N° 438 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la commune d'Aubervilliers et le Département de la Seine Saint-Denis sur le parcours mobilité de jeunes dans le cadre de la coopération européenne

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la Convention d'attribution de subvention d'un montant de 5000 € entre la Commune d'Aubervilliers et le Département de la Seine Saint Denis

QUESTION N° 439 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association "Nos Quartiers ont des Talents" (NQT) et adhésion de la ville à l'association

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la présente convention avec l'Association « Nos Quartiers ont des Talents » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

DECIDE que la Commune adhère à l'Association « Nos Quartiers ont des Talents » pour un montant de 7 176 euros TTC (6 000 euros HT).

DESIGNE :

- Un titulaire : Omar AIT BOUALI
- Un suppléant : Brahim HEDJEM

Pour représenter la commune au sein des instances de l'association

QUESTION N° 440 - RAPPORTEUR Omar AIT BOUALI

OBJET : Convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) - Année 2014

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) pour l'année 2014

QUESTION N° 441 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Mise en place des ateliers périscolaires complémentaires - avenant n°2 à la convention annuelle d'objectif avec l'OMJA

A l'unanimité.

ABROGE : l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Commune d'Aubervilliers et l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers (OMJA) pour la mise en place d'ateliers périscolaires complémentaires à compter du 9 décembre 2013, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant n°2 à ladite convention.

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2013, des subventions de fonctionnement complémentaires suivantes :

Nom de l'association	Imputation budgétaire					Montant
	service	nature	fonction	action	dispositif	
OMJA	400	6574	255	OMJA	RYTHSCOL	3 100€
TOTAL						3 100 €

QUESTION N° 442 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Signature de la convention d'objectif et de financement de la Prestation de Service Unique - PSU- (N°13-243) pour le multi accueil la Maladrerie entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour la période du 26 juillet 2013 au 31 décembre 2015

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU) (N°13-243) pour le Multi accueil la Maladrerie entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la période du 26/07/2013 au 31/12/2015.

QUESTION N° 443 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Signature de la convention d'objectif et de financement de la Prestation de Service Unique - PSU- (N° 13-244) pour le multi accueil la Pirouette entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint Denis pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU) (N°13-243) pour le Multi accueil la Pirouette entre la commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2015.

QUESTION N° 444 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Signature de la convention avec Plaine Commune Habitat et la société IFNY Conseils, concernant l'organisation d'ateliers de cuisine avec les habitants de la résidence des Venelles.

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers, Plaine Commune Habitat et la société Ifny Conseils, prévoyant notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 500 euros pour la réalisation de quatre ateliers de cuisine.

QUESTION N° 445 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Avenant n° 1 à la convention (2013-2014) entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances-Loisirs dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

A l'unanimité.

AUTORISE : le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Aubervacances-Loisirs dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

QUESTION N° 446 - RAPPORTEUR Michel Tedjini Maïza

OBJET : Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre sur le périmètre "Patrimoine et Compétences" et projet de Plan d'Action Climat Energie interne à la collectivité.

PREND ACTE du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre « patrimoine et compétences »,

APPROUVE les axes de travail pour le plan d'action climat énergie interne à la collectivité,

AUTORISE le Maire à transmettre pour avis au Préfet de la Région Île-de-France, au Président du Conseil Régional ainsi qu'au Président de l'AORIF (Union sociale de l'habitat en Île-de-France), le bilan des émissions de gaz à effet de serre de la ville d'Aubervilliers et les axes de travail pour le plan d'action climat énergie interne à la collectivité.

QUESTION N° 447 - RAPPORTEUR Edgar MINUMBU**OBJET : Revalorisation du tarif des concessions du cimetière communal et des droits d'occupation dans le caveau provisoire pour l'année 2014**

A l'unanimité.

ADOpte les tarifs du Cimetière Communal, comme suit :

Répartition des sommes réparties entre la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale, et la Maison de retraite à titre informatif :

CONCESSIONS				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2013 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	66,67 €	20,00 €	13,33€	100,00 €
30 ans	210,00 €	63,00 €	42,20 €	315,00 €
50 ans (2m)	645,34 €	193,60 €	129,06 €	968,00 €
50 ans (3m)	702,00 €	210,60 €	140,40 €	1053,00 €
COLUMBARIUM				
DUREE	REPARTITION			TARIFS 2013 arrondis
	COMMUNE 10/15	C.C.A.S. 3/15	MAISON DE RETRAITE 2/15	
10 ans	190,00 €	57,00 €	38,00 €	285,00 €
15 ans	278,00 €	83,40 €	55,60 €	417,00 €

APPLIQUE les présents tarifs au 1^{er} janvier 2014

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23 HEURES